

TRANSFORMATIONS FONCIERES ET CHANGEMENT SOCIAL

DANS LES SOCIETES RURALES DE LA CARAIBE

RAPPORT DE SYNTHESE

PAR

GUY ROCHETEAU

ISNAR

Première journée: Les grands systèmes agraires de la Caraïbe.

Les systèmes agraires de la Caraïbe présentent au moins deux grandes caractéristiques communes:

- la persistance, sinon le caractère encore dominant, d'un secteur de grandes plantations orientées sur les cultures tropicales d'exportation;
- l'existence d'une paysannerie pauvre composée de petits producteurs ruraux et d'une masse flottante de paysans sans terre dont le devenir apparaît toujours lié, à des degrés divers, à celui des grands domaines.

La structure en classes sociales spécifique du Système de Plantation demeure partout prévalente.



Néanmoins ces systèmes agraires se différencient dans leur structure d'organisation et les transformations sociales qui s'y manifestent. En particulier, on ne doit pas se déguiser ce qui oppose les systèmes agraires d'Amérique centrale, où le Système de la Plantation a été imposé de l'extérieur à une population autochtone et ceux des Iles de la Caraïbe où une petite paysannerie s'est constituée sur les ruines de la Plantation. Ce fait explique que les processus d'émancipation et de libération des paysanneries y aient pris des voies différentes.

A l'intérieur de l'ensemble centre-américain, la lutte ouverte contre la domination de la plantation est partout à l'oeuvre.

Au Guatemala, la confiscation de terres de l'United Fruit Cy et les mesures de redistribution foncière lancées par le gouvernement d'Arbentz à partir de 1952 s'inscrivent dans le projet politique d'un nationalisme bourgeois principalement soucieux de répondre aux aspirations à la propriété foncière des masses rurales prolétarisées. En effet, à aucun moment on n'a véritablement tenté de faire éclater la grande propriété foncière. La tenure des terres n'a pas été fondamentalement modifiée. La production agricole n'a été ni réorganisée ni réorientée. Le marché intérieur continue à dépendre des importations. La plus-value continue à se réaliser sur les marchés extérieurs. On ne doit cependant pas sous-estimer la portée du réformisme d'Arbentz. Politicien libéral proche de l'idéologie du "New Deal", il a donné une impulsion importante au syndicalisme, y compris le syndicalisme rural. En s'attaquant de front à ses intérêts considérables au Guatemala, il a provoqué l'intervention de l'United Fruit Cy, suivie de la prise du pouvoir par les militaires.

Au Nicaragua, la réforme agraire des sandinistes a été conçue dans une perspective d'intervention de l'Etat aux niveaux stratégiques de l'économie. On envisage de changer les rapports de force à l'intérieur de la filière alimentaire. On contrôle la commercialisation interne et l'exportation des produits. Tout en conservant un secteur capitaliste de la production pour l'exportation afin d'obtenir des devises, on vise à l'auto-suffisance alimentaire. La politique industrielle s'appuie sur le développement d'une industrie liée, en amont et en aval, à l'agriculture et non sur le développement d'une industrie de substitution aux importations. Par contre le volet foncier de la révolution sandiniste paraît singulièrement limité. Les grandes plantations de café n'ont pas été touchées. On s'en tient à un système d'économie mixte, avec coexistence d'une bourgeoisie agraire, d'un secteur coopératif regroupant les agriculteurs minifundistes et d'un secteur étatisé, issu de la nationalisation des propriétés de la famille Somoza.

Malgré les divergences d'interprétation auxquelles ils ont donné lieu, les débats sur les réformes guatémaltèques et nicaraguéennes ont au moins abouti à deux séries de remarques convergentes:

Primo, on ■ doit bien voir ce qui oppose à ces deux expériences, au sein desquelles la réforme foncière procède d'un mouvement d'émancipation des masses, celle d'un pays comme le Salvador où la redistribution des terres des grands domaines, destinée à désamorcer les revendications des paysans sans terre, s'inscrit dans un contexte anti-insurrectionnel.

Secundo, il est clair que les réformes foncières, en Amérique centrale, et probablement dans la Caraïbe, ont peu de chances d'entraîner une amélioration sensible et durable de la condition paysanne s'il n'y a pas simultanément contrôle de l'Etat sur les secteurs stratégiques de la commercialisation et si la politique du développement industriel n'entre pas dans un projet général de restructuration du modèle d'accumulation de l'économie de plantation.

En tout état de cause, il apparaît bien qu'un certain nombre de forces, à des degrés divers mais toujours les mêmes, s'opposent partout au changement social et à l'aboutissement des réformes agraires:

- En premier lieu, on n'a nulle part pleinement réussi à intégrer de façon durable et satisfaisante la masse flottante des paysans sans terre, dont l'existence constitue un véritable "défi aux réformes foncières". Comment faire pour que les réformes agraires ne profitent pas uniquement ou en priorité aux petits propriétaires ruraux? La difficulté réside dans le caractère saisonnier des offres de travail dans les agricultures tropicales travaillant pour l'exportation. Le morcellement ou la nationalisation des plantations capitalistes n'apportent pas de solution à ce problème.
- Une deuxième difficulté tient au désir des travailleurs ruraux d'accéder à la propriété foncière individuelle. On conçoit facilement que ce désir soit particulièrement intense chez des travailleurs ruraux spoliés ou rejetés pendant des siècles sur les franges des

grands domaines fonciers. Cette aspiration bénéficie de la connivence des Etats: le morcellement des grands domaines et les distributions individuelles de terres constituent pour le gouvernement qui réalise une réforme foncière un moyen d'obtenir l'adhésion politique des populations rurales bénéficiaires. On le vérifie dans les contextes très différents: celui du Salvador, déjà évoqué, mais aussi celui du Nicaragua où la nécessité de mobiliser les masses rurales pour la défense nationale a conduit les sandinistes à renoncer, au moins provisoirement, à la collectivisation des terres et à maintenir le caractère individuel de la propriété minifundiste.

- Un troisième obstacle au changement, et non des moindres, réside dans l'impossible réorientation de la production agricole des pays tropicaux dans le contexte actuel de la division internationale du travail entre pays développés, demandeurs de "produit tropicaux" (banane, café, sucre) et offreurs de biens manufacturés. La référence aux lois et contraintes des marchés internationaux est insuffisante.

Dans les Iles de la Caraïbe il apparaît, sur l'étude des cas d'Haïti et de Sainte-Lucie, que ce sont non les forces du changement mais des processus de renforcement des structures agraires préexistantes qui sont à l'oeuvre, dans des contextes très différents.

La thèse la plus fréquemment accréditée sur Haïti est celle d'une société homogène de petits propriétaires fonciers, issue du morcellement des grandes plantations esclavagistes. Cette thèse procède d'une confusion entre la notion d'exploitation agricole et celle de propriété du sol.

L'indépendance d'Haïti a été suivie de l'émergence de grands propriétaires noirs qui ont opté non pour l'agriculture de Plantation, balayée par la récolte des esclaves, mais pour un système de métayage ("de moitié") et d'affermage. Dans un pays où la superficie de l'exploitation familiale moyenne est de 1.1 ha., les propriétés de plus de 10 ha. occuperaient 66,6% des superficies agricoles. Du fait de rachats de terre par les catégories privilégiées ou de mesures d'expropriation pour des attributions au capital étranger, cette proportion paraît être en progression depuis une vingtaine d'années. L'inégalité de répartition des revenus agricoles, qui suit celle de l'accès à la terre, s'accroît et constitue un facteur d'explication de la paupérisation extrême des populations rurales.

Le maintien d'une telle situation, son "acceptation" par les prolétaires ruraux, s'explique par le caractère personnel et pluraliste des liens établis entre le métayer, et le propriétaire. Ce dernier agit comme "représentant" du paysan, dans ses relations avec le monde économique extérieur. Il est "l'usurier, le conseiller, le savant" du paysan, son "protecteur" face à l'appareil judiciaire et à l'appareil d'Etat. De son côté la classe des propriétaires se contenterait de bénéficier des avantages du "féodalisme" et aurait renoncé à tirer les profits encore plus substantiels d'un développement capitaliste par "absence de goût du risque".

Sans négliger l'amélioration du niveau et des conditions de vie paysannes, probablement importante à court terme, qui résulterait d'une réforme foncière attribuant la propriété de la terre à ceux qui la cultivent, on ne saurait sous-estimer la complexité et le contexte particuliers du sous-développement haïtien:

En premier lieu, on ne peut éviter de prendre en compte les contraintes liées à la densité du peuplement et à la poursuite de la croissance démographique en Haïti, qui entraîne la diminution continue des superficies cultivables disponibles par habitant. La faible productivité de l'agriculture haïtienne ne tient pas au caractère archaïque des techniques culturelles traditionnelles, mais aux contraintes liées à la pression démographique sur les ressources: mise en culture des terres marginales, épuisement des sols, dislocation des systèmes de production des mini-exploitations familiales en dessous d'un certain seuil. Or l'intensification de l'agriculture par la "modernisation" des techniques culturelles, dans les conditions actuelles et prévisibles de la pression sur les ressources en Haïti, est un défi que les sciences agronomiques n'ont encore nulle part relevé.

En deuxième lieu, l'interprétation de la reproduction des conditions de la dépendance du paysan haïtien par la reproduction des rapports de production "féodaux" paraît insuffisante. Elle doit s'inscrire dans une problématique plus vaste des "résistances paysannes", culturelles autant qu'économiques. On doit s'interroger "sur la façon dont le paysan perçoit sa propre situation, sa place dans le système économique et rural, sur les modalités de sa participation à l'économie du marché".

A Sainte-Lucie, on observe une structuration en classes sociales et des relations entre catégories d'agents caractéristiques du Système de la Plantation.

Les terres de vallées les mieux situées et les plus fertiles sont entre les mains des compagnies étrangères, telle la multinationale GEEST, et d'une minorité de grands planteurs qui occupent aujourd'hui une position dominante dans le commerce d'exportation, la distribution, les services et les industries de substitution aux importations.

Encouragée par la politique industrielle fondamentalement axée sur la substitution aux importations, ces agents ont investi dans le commerce d'exportation, la distribution, le tourisme et l'industrie.

Simultanément ils ont réduit leurs investissements dans la production agricole, moins rentable, en particulier la production bananière. La place était libre pour une expansion des petits producteurs, jusqu'ici confinés dans les collines et sur les terres des moins fertiles. Les terres de plantation plus ou moins marginales leur sont concédées ou redistribuées. L'Etat intervient dans le secteur agro-industriel pour inciter les petits exploitants à prendre ainsi le relai des grandes plantations: avantages fiscaux, crédit agricole, encadrement des attributaires sur les "Land settlement schemes".

Cette politique agraire fonde le pouvoir d'Etat:



D'un côté les aides de la Puissance Publique, "qui n'ont pas nécessairement bénéficié à ceux qui en avaient le plus besoin" ont favorisé la promotion d'une catégorie de moyens planteurs qui constitue un des plus sûrs soutiens du gouvernement de l'"United Labour Party".

D'un autre côté, le strict encadrement paysan dans les zones de réforme foncière a permis un renforcement du contrôle politique de la Puissance Publique sur la masse des petits producteurs ruraux.

Enfin la masse flottante des paysans sans terre, constitue une réserve de main d'oeuvre indifféremment à la disposition, selon la conjoncture, des différents secteurs de l'économie.

D'où la conclusion principale de cette étude: les interventions de plus en plus nombreuses de l'Etat dans l'économie ont conduit à un renforcement de l'organisation agraire et des structures sociales préexistantes.

Deuxième journée: Les réformes agraires dans la Caraïbe

A Puerto Rico, les changements fonciers se sont faits en deux étapes principales:

1. Au début du XXème siècle, on assiste à la disparition des "haciendas" et à la concentration de la propriété foncière entre les mains des industries sucrières américaines. Le résultat a été la destruction des relations paternalistes liant les planteurs et la main d'oeuvre servile des plantations, suivie de l'apparition d'un prolétariat d'"agregados" "qui produit ce qu'il ne consomme pas et consomme ce qu'il ne produit pas".
2. En 1941, la "Land Law of Puerto Rico" réalise la redistribution des terres des grands domaines aux "agregados", qui entraîne un changement dans les relations de classe à Puerto-Rico et l'émancipation politique des travailleurs, qui acquièrent "le droit de voter sans peur et dans leur propre intérêt".

La réforme foncière de Puerto Rico s'inscrit dans un projet politique, non dans un projet économique. Aux avantages d'une véritable réforme agraire, le gouvernement de Munoz Marin préfère les avantages d'un développement industriel dans le cadre du capitalisme périphérique (l'industrialisation "par invitation"). Le rythme des redistributions foncières, susceptible d'effrayer les investisseurs étrangers, marque le pas.

L'expérience de participation ouvrière des "Proportional Profit Farm" dans l'industrie sucrière fait long feu. L'agriculture régresse sur tous les fronts. L'activité sucrière se déplace de Puerto Rico vers les Etats-Unis. La Floride qui produit 140.000 t. de sucre en 1952, passe à 1 million de tonnes en 1983. La main d'oeuvre insulaire suit les usines: la coupe de la canne US est faite par les immigrants des Caraïbes, porto-ricains dans les débuts, jamaïcains par la suite. La réforme foncière à Puerto-Rico a libéré la main d'oeuvre prolétaire. Mais libération pourquoi? Aujourd'hui on le sait.

En République Dominicaine, les lois agraires postérieures à l'ère Trujillo ont permis la redistribution de 650 000 ha de terre en minifundios entre 1961 et 1980. L'objectif avoué de la réforme foncière est d'ordre politique: il faut prévenir les tensions sociales qui résulteraient de l'exode rural et de l'accroissement du prolétariat urbain. Mais sa fonction latente est toute autre: il s'agit de maintenir le modèle agro-exportateur de l'agriculture dominicaine, placé sous la domination de la bourgeoisie urbaine et des multinationales étrangères:

La pierre angulaire du système est la production d'une alimentation à bon marché pour couvrir les besoins des masses urbaines sous-employées. Cette responsabilité ne peut être confiée aux minifundios, qui ne couvrent pas leur propre subsistance, mais aux exploitations agricoles de taille moyenne, seules capables de dégager des surplus vivriers pour le marché intérieur. Or pour produire à bas prix, il faut que ces mêmes exploitations moyennes puissent disposer d'une main d'oeuvre agricole bon marché, et celle-ci ne peut leur être fournie que par les minifundios.

L'opération a deux avantages:

1. En freinant l'émigration urbaine des paysans sans terre, on obtient la paix sociale indispensable au fonctionnement de l'agro-industrie.
2. Les populations urbaines, alimentées à bas prix, ont des revenus disponibles pour les achats de biens manufacturés importés. Résultat excellent pour la bourgeoisie "compradore", qui contrôle le commerce d'importation.

Mais il faut avoir une vue claire de ce sur quoi le système repose:

Primo, sur le contrôle des prix relatifs de la main d'oeuvre agricole et des produits vivriers, opéré par l'Etat.

Secundo, sur l'exploitation des travailleurs immigrants haïtiens dans les grandes plantations sucrières: pour être disponibles pour les exploitations moyennes, la main d'oeuvre des minifundios ne doit pas être nécessaire aux plantations sucrières. Or les migrations de travail entre Haïti et la République Dominicaine s'inscrivent aujourd'hui dans un accord inter-Etat.

Le "modèle" dominicain est fondé sur l'intervention de la Puissance Publique.

Néanmoins ce système, apparemment parfaitement fonctionnel, est traversé par deux contradictions internes:

D'ores et déjà, on assiste, propulsés par les intérêts importateurs de la bourgeoisie "compradore", à un surinvestissement dans le commerce et les services et à une sur-consommation de la petite bourgeoisie urbaine, qui ne peuvent être financés que par l'endettement extérieur.

A plus long terme, un deuxième facteur de déséquilibre réside dans la poursuite de la croissance démographique, dont le taux (2.8%) demeure parmi les plus élevés du monde. Quid du jour où les terres de réforme foncière seront épuisées?

Le premier cadre juridique de la réforme foncière au Honduras a été donné par la loi de réforme agraire de 1962, qui applique les directives de l'Alliance pour le Progrès, sous l'impulsion des Etats-Unis qui craignent que la montée des revendications foncières du mouvement paysan et la naissance du mouvement syndical, après les grèves de 1954 contre les sociétés bananières, n'aboutissent à une reduplication de la situation cubaine.

Face aux lenteurs des réalisations de l'Institut National Agraire, les paysans prennent l'initiative: invasion de terres et organisation coopérative de la production.

La montée subséquente des revendications paysannes, dont le sommet a été l'organisation de la marche de la faim de 1972, entraîne la prise du pouvoir par les militaires, qui promulguent une nouvelle loi de réforme foncière en 1975.

La loi de 1975 situe la réforme foncière dans des limites strictes:

- La distribution des terres doit se faire prioritairement au bénéfice des groupes associatifs organisés: le mode d'organisation voulu par les paysans est reconnu.
- Par contre, les seuls domaines expropriables sont les domaines "sous ou mal exploités". Les terres de grandes plantations, de facto, en sont aussi exclues.

L'application de la réforme se fait dans une direction prévisible: les organisations associatives paysannes entrent dans la dépendance des entreprises étrangères et notamment des compagnies bananières. Les coopératives du complexe "guanchias", modèle de l'organisation coopérative paysanne, sont tenues par contrat de vendre exclusivement à la "Standard Fruit Cy" et de suivre scrupuleusement ses impératifs techniques de production. Le résultat objectif de la réforme de 1975 est un accroissement de la marge de manoeuvre des Compagnies, qui acquièrent la possibilité de faire supporter aux coopératives paysannes les risques et aléas du marché, tout en maintenant leur position de monopole dans les secteurs stratégiques de la commercialisation: L'issue des réformes foncières du Honduras n'a pas été "la fin des plantations" mais leur sauvegarde.

En Guadeloupe, la loi de Réforme foncière du 1961 découle d'un projet politique: tirant les leçons de la guerre d'Algérie, la Métropole souhaitait réduire l'immense fossé social qui existait dans les Départements d'Outre-Mer entre une poignée de capitaliste et une masse de travailleurs ruraux nimifundistes ou sans terre. Par la suite, le succès indéniable de l'opération foncière de Marie-Galante (5000 ha redistribués à 1250 anciens colons ou ouvriers agricoles) sembla fournir la preuve que la prospérité de la production sucrière sur la base de la petite exploitation paysanne était possible.

Mais la crise de l'industrie sucrière s'amorce presque simultanément et s'accélère à partir de 1963: la stagnation du marché mondial et la hausse des coûts de la main d'oeuvre dans le contexte de la "départementalisation économique et sociale" entraînent la réduction des profits de

l'industrie sucrière. Les capitalistes usiniers répondent à la situation par la modernisation de l'appareil productif et le transfert des terres et de la charge de la production agricole aux paysans.

Fondamentalement la Réforme Foncière Guadeloupéenne s'inscrit dans un processus de déclin de la production sucrière. Elle correspond à un objectif de dégagement des industriels de la canne qui ne peuvent ignorer que l'avenir de la canne à sucre est très mauvais. Sur les marchés extérieurs européens, la canne continue à être sévèrement concurrencée par la production betteravière, et la concurrence des produits de substitution, tel le maïs, se profile à l'horizon. A cet égard l'entrée possible de l'Espagne, grand producteur de maïs, dans la C.E.E. ouvre de sombres perspectives pour le sucre "européen" des DOM.

Néanmoins rien n'est jamais joué d'avance et deux remarque incidentes peuvent être faites:

Primo, de par son écologie et de par l'attachement de sa population à ce type de production, la Grande Terre Guadeloupéenne a une vocation cannière incontestable. On ne voit pas pourquoi on ne ferait pas tous les efforts voulus pour tenter de maintenir une production cannière en exploitation paysanne. Mais il faut 1) faire en retour au faire-valoir direct 2) intensifier les cultures 3) s'appuyer sur des agriculteurs moins nombreux, mieux formés et plus spécialisés.

Secundo, sur un plan plus général, une réforme foncière ayant quelques chances de déboucher sur un progrès économique devrait 1) sous tendre la diversification des cultures 2) mettre en oeuvre une stratégie d'attribution des terres qui élimine la spéculation foncière et favorise le développement de l'exploitation agricole paysanne. Par ailleurs la Réforme Foncière ne signifie pas nécessairement la fragmentation de la propriété. Enfin elle exige un certain nombre de conditions préalables indispensables, renvoyant à la politique du développement industriel, à la promotion de l'artisanat, à la politique d'aménagement de l'espace, qui aujourd'hui ne sont pas remplies.

Troisième journée: Transformation foncières et changement rural dans les DOM

Les dynamismes présidant à la transformation des milieux ruraux dans les DOM aboutissent à une régression, sans issues visibles, de l'agriculture antillaise. A cet égard, le diagnostic contenu dans les études de structures agraires dans la commune du Vauclin en Martinique et dans le sud-ouest de la Guadeloupe semble malheureusement sans appel.

Au Vauclin en Martinique, toutes les tentatives de reconversion de la monoculture cannière ont échoué:

En 1954, on a 60 ha. de bananeraies, en 1974 a peu près rien. Les tentatives de cultures maraichères avec irrigation aboutissent à ...7 ha.



de concombres et melons en 1980. La production dominante est un élevage d'occupation de l'espace très extensif. L'élevage intensif se limite à un troupeau laitier de 200 têtes. Les terres des grands domaines sont morcelées et rachetées par des commerçants, fonctionnaires, professions libérales dans un but de placement et/ou pour y bâtir des résidences secondaires. Les meilleures terres agricoles sont envahies par la friche.

Dans le sud-ouest de la Guadeloupe, la production bananière se maintient difficilement dans un contexte de crise. Marchés extérieures en régression, coûts en hausse, les profits des grands domaines bananiers diminuent, les rendements et les superficies plantées régressent. Certes, des solutions de rechange sont tentées avec un certain succès: constitution de vergers, bassins d'aquaculture, surtout culture de l'aubergine en fonction d'un marché métropolitain de contre-saison. Mais les terres en friche apparaissent.

Les petites plantations bananières sont les plus touchées. Les difficultés d'acheminement des produits et l'impossibilité de mécaniser la culture ont disqualifié les petites exploitations de montagne les moins bien situées. On note cependant le maintien voire un certain développement d'une petite polyculture à temps partiel fournissant les marchés urbains en expansion.

Néanmoins, et c'est là un point essentiel, la plupart des réussites individuelles enregistrées, tant en grande qu'en petite propriété, paraissent directement liées à la possibilité d'utiliser une main

d'oeuvre non déclarée et sous-payée de locaux et surtout d'immigrés haïtiens. Ce rôle dévolu à la main d'oeuvre haïtienne exploitée dans la résolution des contradictions internes des capitalismes insulaires constitue une interrogation importante pour l'avenir.

Par contraste la description de la situation à l'Ile de la Réunion incline à davantage d'optimisme.

Ici, on observe la maintien d'une gestion diversifiée des différents étages de l'espace aménagé par des groupes sociaux particularisés:

L'industrie sucrières demeure prospère dans les plaines fertiles du "Bas". L'usine et les plantations se sont modernisées; la mécanisation de la coupe de la canne a été réalisée; le colonat a été éliminé; les ouvriers de la canne acceptent des salaires moins élevés qu'aux Antilles françaises.

Dans la zone haute des Planèzes, les avancées du système de la Plantation et la domination par les colons du "Bas", liées dans le passé à l'expansion de la culture du géranium, ont cédé la place à des collectivités paysannes des petits Blancs qui se consacrent à une polyculture vivrière écoulant ses produits vers le "Bas".

Les plaines et cirques des "Hauts" ont été dans le passé des lieux de repli des "petits Blancs" évincés du littoral. Ils y ont constitué une société rurale antarctique organisée en isolats matrinomiaux contrôlant chacun un espace géographique précis. La circulation des terres à

l'intérieur de l'isolat assure, au fil des générations, la conservation du parcellaire. Le désenclavement de ces zones, prévu dans le "Plan d'Aménagement des Hauts", a entraîné le développement d'une production pour le marché et l'ouverture sur les influences de la société globale. Mais la société traditionnelle résiste. Les fondements de l'économie domestique ne paraissent pas ébranlés. Les modes d'occupation et de dévolution des sols se maintiennent. Pour combien de temps?

Cette description suscite une remarque incidente. Les exposés sur la Caraïbe ont de toute évidence été centrés sur l'étude des effets des déterminismes économiques: l'identification des contradictions internes, l'enregistrement des échecs, l'apparition des déséquilibres, la reproduction des inégalités. A l'inverse l'exposé sur La Réunion porte sur le système de Plantation en transition vers le capitalisme agraire le regard de l'Anthropologue. Il enregistre les résistances réussies, les régulations spontanées, les retours à l'équilibre. Préjugé d'anthropologue ou juste analyse du fonctionnement d'une société conservatrice?

Novembre 1983